

Vous pouvez agir :

- Conduisez des véhicules peu polluants; les modèles les moins dommageables pour l'environnement sont répertoriés sur: www.ecomobiliste.ch
- Equipez votre véhicule diesel d'un filtre à particules et d'un catalyseur DeNO_x
- Lors de l'achat d'un véhicule, exigez des informations précises quant à son impact sur l'environnement
- Utilisez le plus possible les transports publics, prenez le vélo ou allez à pied
- Lancez et soutenez des initiatives pour l'introduction de zones à faibles émissions polluantes dans votre localité
- Demandez aux politiciennes et politiciens d'œuvrer pour des directives plus sévères en matière de respect de l'environnement par les véhicules
- Engagez-vous pour cette campagne ATE: www.pm10.ch
- Devenez membre de l'ATE: www.ate.ch

Vous trouverez des informations sur notre campagne à cette adresse: www.pm10.ch

L'ATE revendique :

- Des zones à faibles émissions polluantes dans toutes les villes de Suisse, afin d'améliorer la santé de la population.
- Le soutien de la Confédération et des cantons lors de l'examen et de l'introduction de zones à faibles émissions polluantes.
- L'obligation d'équiper tous les moteurs diesel d'un filtre à particules et d'un catalyseur DeNO_x, aussi bien pour les véhicules privés que pour les bus des transports publics et les camions.
- L'incitation fiscale à l'installation de systèmes de filtrage des gaz d'échappement (filtre à particules et catalyseur DeNO_x), aux niveaux fédéral et cantonal.
- Un durcissement des prescriptions liées aux gaz d'échappement, au rythme de l'UE.
- Des mesures concrètes pour la restriction des kilomètres parcourus sur les routes, par ex. au moyen de péages routiers et d'une taxe CO₂.
- L'encouragement de systèmes de motorisation peu polluants.
- Un renforcement des incitations comme les taxes et les systèmes de bonus/malus, afin de diminuer les émissions.
- Des informations transparentes de la part des fabricants quant à l'impact de leurs véhicules sur l'environnement.
- L'extension des transports ferroviaires.



L'action «CECI EST UN POU MON» menée par l'ATE dans plusieurs villes de Suisse revendique un air plus propre et l'introduction de LEZ.



ATE Association transports et environnement
Aarberggasse 61
Case postale 8676
3001 Berne
www.pm10.ch

De l'air pour les citoyens



La pollution nuit à notre santé!

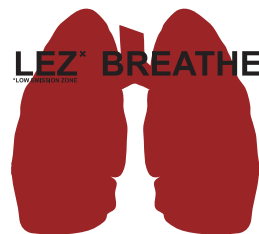
Les faits La pollution atmosphérique engendrée par le trafic routier menace notre santé. Elle touche plus particulièrement les personnes qui vivent en ville et dans les agglomérations où habitent le long d'axes fortement fréquentés. Chaque année, en Suisse, la pollution atmosphérique entraîne au moins 3 300 décès prématurés, 45 000 bronchites et 23 000 crises d'asthme chez les enfants.

Les causes Les émissions nuisibles du trafic routier proviennent surtout de la combustion du diesel. Comparés aux autres véhicules, les gaz d'échappement des moteurs diesel contiennent 8 à 10 fois plus de particules fines (PM10) et 3 à 8 fois plus d'oxydes d'azote (NO_x). Les particules fines sont des poussières microscopiques qui pénètrent profondément dans les poumons; les oxydes d'azote (NO_x) sont des mélanges toxiques et invisibles qui contribuent à la formation de l'ozone.

Les conséquences Les particules fines (PM10) et les oxydes d'azote (NO_x) sont incontestablement à l'origine d'affections aiguës et de maladies des voies respiratoires, comme la toux et les crises d'asthme, ainsi que de troubles du système cardio-vasculaire. En outre, les rejets massifs de suie du diesel sont cancérigènes. Les aînés, les enfants et même les fœtus réagissent le plus fortement aux particules fines et aux oxydes d'azote. L'environnement souffre aussi: les particules fines contiennent des métaux lourds et des dioxines qui contaminent le sol. Lorsqu'ils persistent, les taux d'ozone élevés ralentissent la croissance des végétaux – d'où des pertes de production pour l'agriculture – et amplifient le changement climatique.

Notre air nous rend malades!

www.pm10.ch



La solution pour les véhicules: le filtre à particules fines et le catalyseur DeNO_x

Le filtre à particules fermé Il retient jusqu'à 99% des particules des gaz d'échappement et peut être facilement intégré à tous les types de véhicules (voitures, bus, camions, machines de chantier). Le filtre à particules est pour l'instant le seul moyen pour réduire efficacement les émissions de PM10. Il est composé, d'une part, d'un substrat poreux résistant à la chaleur et, d'autre part, d'un dispositif de régénération qui calcine régulièrement la suie du diesel afin de garantir un résultat optimal.

Le catalyseur DeNO_x Il réduit la production d'oxydes d'azote (NO_x) de 75%. Contrairement aux particules fines, les oxydes d'azote ne peuvent être limités par un filtre, mais seulement par un système de dénitrification. Dans les systèmes DeNO_x, des modules catalyseurs injectent de l'urée ou de l'ammoniac, transformant ainsi les oxydes d'azote en azote – naturellement présent dans l'air – et en vapeur d'eau.

Les filtres à particules et catalyseurs DeNO_x dépolluent les gaz d'échappement émis par les moteurs diesel.

La solution pour les villes: les zones à faibles émissions polluantes (LEZ)

Les zones à faibles émissions polluantes (ou Low Emission Zones, LEZ) sont une solution efficace pour les villes. Seuls les véhicules satisfaisant à des normes d'émission clairement définies peuvent circuler dans les zones en question. Les véhicules diesel sans filtre à particules ni catalyseur DeNO_x ne répondent pas à ces normes. Une telle mesure permet de préserver la population urbaine, très exposée, d'un excès de polluants nuisibles et d'augmenter la pression sur les propriétaires de véhicules à moteur diesel.

Le principe est simple et il s'impose dans un nombre croissant de villes européennes: des zones à faibles émissions polluantes ont déjà été introduites par exemple à Cologne, Berlin, Hanovre et Londres. En Suisse, les cantons de Genève et Vaud en examinent la mise en œuvre. Elles sont une mesure très efficace contre les particules fines et les oxydes d'azote, et elles contribuent à diminuer le bruit de la circulation.



Les zones à faibles émissions polluantes (LEZ) sont efficaces et faciles à mettre en œuvre.